GROUPE
IGF
L'excellence, Ensemble.
1984

Que faire après l'obtention de mon Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion ?

FÉLICITATIONS ! LE DIPLOME SUPERIEUR DE COMPTABILITE ET GESTION VIENT EN RECOMPENSE DE DEUX ANNEES D'EFFORT ET DE SACRIFICE...

LE SESAME DECROCHÉ, QUE FAIRE ?

Le **Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (DSCG)** est un **diplôme d'Etat** à **finalité professionnelle**, titre de **niveau 7 (Bac +5)** selon la nomenclature nationale des diplômes, soit un diplôme consacrant **cinq années d'études après le Baccalauréat (Bac +5) (Grade Master).** D'un point de vue crédits ECTS, le Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion confère un **crédit de 120 ECTS** *(A additionner avec les crédits ECTS de la Licence).*

Diplômé, que faire... ?

Le **Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (DSCG)** est le **dernier jalon de la filière de l'expertise comptable, diplôme** qui sanctionne une extrême **rigueur,** la **méthode,** un **sens aigu de l'organisation** ainsi qu'une **clairvoyance devant les normes comptables, sociales, fiscales ou juridiques exigeantes et évolutives.**

Très apprécié par les professionnels de la comptabilité, de l'audit, de la finance et du contrôle de gestion, **le DSCG parachève la formation théorique et professionnelle** du candidat en matière de comptabilité et Gestion et **assure d'atteindre les plus hauts niveaux de cette branche professionnelle.**

Le DSCG permet de commencer la préparation au DEC - Diplôme d'Expert-Comptable - aussi bien en cabinet de comptabilité qu'en entreprise.

Le secteur de la comptabilité (notamment pour les postes à forte responsabilité) étant en **flux tendu, l'insertion professionnelle se fait généralement sans aucune difficulté.** Aussi, le **DSCG permet la poursuite du cursus de formation dans le milieu des études supérieures.**

LA POURSUITE DU CURSUS DE FORMATION DANS LE MILIEU DES ÉTUDES SUPÉRIEURES.

Diplôme de l'Expertise Comptable..

Le **Diplôme de l'Expertise Comptable (DEC)** est un **diplôme d'Etat** à **finalité professionnelle,** titre de **niveau 8** selon la nomenclature nationale des diplômes**, soit un diplôme consacrant huit années d'études après le Baccalauréat (Bac +8) (Grade Doctorat).**

Ultime diplôme de la filière, le **DEC** apparait comme l'**aboutissement du cursus** menant à la profession d'**expert-comptable ou de se préparer au métier de commissaire aux comptes.**

Pour **accéder à ce diplôme**, il faut être **titulaire du Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion** et réaliser, après obtention de ce dernier diplôme, un **stage obligatoire en entreprise ou en cabinet d'expertise comptable** d'une durée **de trois années.**

N.B : Une voie dérogatoire existe dans l'hypothèse ou le candidat serait titulaire de quatre épreuves du DSCG, cas, notamment, des diplômés du master CCA (comptabilité, contrôle, audit). Ainsi, le candidat doit obtenir la totalité du DSCG dans les 2 premières années de stage.

LA POURSUITE DU CURSUS DE FORMATION DANS LE MILIEU DES ÉTUDES SUPÉRIEURES.

- ***Diplôme de l'Expertise Comptable...(Suite) :***

A l'issue de ces trois années de stage, les étudiants vont devoir participer aux épreuves du DEC composées de trois épreuves :

- **Réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes :** qui prend la forme d'une épreuve écrite, les étudiants doivent répondre à plusieurs questions.

- **Révision légale et contractuelle des comptes :** cette épreuve est également un écrit, les étudiants doivent travailler sur un cas pratique.

- **Mémoire :** au cours de leurs trois années de stage, les étudiants doivent rédiger un mémoire qu'ils présentent au cours d'une soutenance pour obtenir de titre d'expert comptable.

Les **titulaires du diplôme** peuvent exercer comme **expert-comptable ou commissaire aux comptes.** Ils peuvent également **travailler dans les directions comptables et financières des entreprises.**

LA POURSUITE DU CURSUS DE FORMATION DANS LE MILIEU DES ÉTUDES SUPÉRIEURES.

- ***Diplôme de l'Expertise Comptable (Suite) :***

Pour exercer la profession de commissaire aux comptes, deux voies existent :

- **Voie n° 1 : Être titulaires du DEC** et avoir effectué au **moins 2 des 3 années du stage chez un commissaire aux comptes habilité à recevoir des stagiaires.**

- **Voie n° 2 :** Présenter le **certificat d'aptitudes aux fonctions de commissaire aux comptes (Cafcac)**, qui se prépare **après un stage de 3 ans similaire à celui de l'expertise comptable.** Peuvent s'inscrire : les titulaires du **DSCG** ou d'un **master du domaine comptable**. Les titulaires d'un master hors du domaine comptable (école d'ingénieurs, filières scientifiques à l'université…) doivent valider au préalable un certificat préparatoire. Le Cafcac permet également de s'inscrire en DEC.

LA POURSUITE DU CURSUS DE FORMATION DANS LE MILIEU DES ÉTUDES SUPÉRIEURES.

- **Master Universitaire :**

Le Master est un **diplôme universitaire** de niveau **Bac +5 ; diplôme** qui vise une **insertion professionnelle** de **haut niveau**, et permet la poursuite d'études en **doctorat**. A titre informatif, il existe près de **7 000 intitulés de Master** en France d'où l'importance, pour les étudiants, aux d'envisager une **spécialisation progressive** à différentes étapes du cursus.

Il est également tout à fait **envisageable d'intégrer,** à l'issue de votre **DSCG**, un Master en Université.
Bien que la **cohérence du parcours peut être curieuse**, le **DSCG** étant un diplôme d'Etat conférant d'ores et déjà un **titre de niveau 7 (Grade Master)** et sanctionnant cinq années d'étude après le Baccalauréat (Bac+8), une **formation complémentaire ou bien une réorientation est toujours possible.**

L'ensemble de **l'offre de formation de niveau Master** proposé par les universités **s'appuie sur les compétences spécifiques des établissements**, notamment en termes de recherche et d'innovation.

Après **l'obtention de votre Diplôme de Comptabilité et Gestion**, vous pouvez **intégrer le Master** de votre choix *(Sous réserve de votre dossier de candidature, une sélection à l'entrée des Master 1 étant existante)*

LA POURSUITE DU CURSUS DE FORMATION DANS LE MILIEU DES ÉTUDES SUPÉRIEURES.

- **Master Universitaire :**

Quelques exemples de Master accessibles après le DCG :

- Master Audit
- Master Comptabilité
- Master Contrôle de gestion
- Master Droit des affaires
- Master Finance
- Master Fiscalité
- Master Gestion
- Master Management

LA POURSUITE DU CURSUS DE FORMATION DANS LE MILIEU DES ÉTUDES SUPÉRIEURES.

- **Le Master en "Business School"**

Il est aussi tout à fait envisageable **d'intégrer,** à l'issue de votre **DSCG, un Master** auprès des **écoles de commerce** et/ou d'un **établissement privé** grâce aux processus des **admissions parallèles** *(Concours communs type Ecricome, Passerelle, Tremplin, Ambitions+ ou dossier de candidature ou spécifique à l'école concernée)* mis en place dans les établissements concernés.

Bien que la cohérence du parcours peut être curieuse, le DSCG étant un diplôme d'Etat conférant d'ores et dejà un titre de niveau 7 (Grade Master) et sanctionnant cinq années d'étude après le Baccalauréat (Bac+8), une formation complémentaire ou bien une réorientation est toujours possible.

Vous trouverez une liste non exhaustive des formations proposées :

- ***Master Audit et Contrôle de Gestion***
- ***Ingénieur d'affaire.***
- ***Intelligence économique.***
- ***International Business.***

L'INSERTION DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL

Le **DSCG** se présente comme **le dernier rempart avant l'accès au Diplôme de l'Expertise Comptable, ultime diplôme de la filière.**

Autrement dit, le **DSCG** confère un niveau de compétences très élevé pour vous permettre une insertion professionnelle dans le domaine de la comptabilité, de l'audit et du conseil au sein de poste à forte responsabilité.

Les débouchés professionnels d'un Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion ?

Le DSCG ouvre la porte de **tout secteur (public ou privé) d'activité (Industrielle, tertiaires) et la voie** à de nombreux postes **d'encadrement, inévitablement liées à la gestion et à la comptabilité.**

Vos débouchés seront nombreux et vont dépendre de **vos opportunités professionnelles.**

Les postes pour votre insertion professionnelle après votre DSCG (Liste non exhaustive) :

- Analyste crédit / Analyste financier
- Assistant de gestion
- Auditeur comptable
- Auditeur financier
- Chef comptable
- Consultant
- Contrôleur budgétaire
- Contrôleur de gestion
- Credit manager
- Directeur administratif et financier
- Directeur d'agence bancaire
- Directeurs de services comptables
- Directeur des ressources humaines
- Gestionnaire de patrimoine
- Responsable Back Office
- Responsable comptable
- Risk manager

Centre de Formation des Apprentis - GROUPE IGF

10, rue de la Véga – 75012 PARIS
Tél.: 01 48 05 76 69 - Fax: 01 48 05 03 27
Secretariat@groupeigf.com

SOURCES :

https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/apres-le-bac/principaux-domaines-d-etudes/la-filiere-expertise-comptable/le-dec-diplome-d-expertise-comptable

https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-dec-diplome-d-expertise-comptable-49880

https://diplomeo.com/dscg

https://www.expert-sup.com/DSCG-liste-UE-et-epreuves

https://www.pro-compta.fr/dscg-debouches

Date de mise a jour : 10.01.2023